

Modulation du temps de travail et règles de planification

Description

La modulation du temps de travail est la réponse la plus pertinente pour gérer, conformément à la réglementation, les fluctuations d'activité inhérentes à notre secteur.

Sa mise en place et sa gestion au quotidien nécessitent cependant une démarche rigoureuse à laquelle ce stage se propose de vous initier.

Les plus de cette formation :

- Un juriste spécialiste du secteur
- Une formation concrète et pratique

Prérequis

La formation ne concerne que l'application de la modulation dans le cadre de l'accord de branche de mars 2006 (CCB BAD). Cela exclut donc les CCAS ainsi que les entreprises du secteur marchand qui doivent appliquer d'autres règles.

Le stagiaire doit être muni d'une calculatrice.

Objectifs

- Maîtriser les règles juridiques liées à la modulation du temps de travail
- Adapter ces règles aux contextes particuliers des structures
- Monter un planning en respectant les règles juridiques

Compétences visées :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en place et appliquer la modulation du temps de travail pour les salariés à temps complet et à temps partiel.

Contenu

- Distinction Mensualisation / Modulation
- Contraintes et enjeux liés à la modulation
- Les différentes étapes de la mise en place de la modulation
- Le contrat de travail modulé
- Planifier et gérer au quotidien la modulation
- Suivi des tableaux de modulation et régularisation en fin de période
- Les règles de gestion d'un planning (repos hebdomadaire, dominical, etc.)

Méthodes pédagogiques



- Apports théoriques
- Études de cas

Évaluation de la formation

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas

Durée : 2 jours en présentiel et/ou distanciel

Intervenants : Juriste UNA

Publics : Dirigeants, DRH, responsables administratifs, responsables de secteur.

Date des formations

- 29 et 30 juin 2026 en distanciel
- 15 et 16 octobre 2026 à Coutances (INTRA UNA de la Manche)
- 22 et 23 octobre 2026 en distanciel
- 26 et 27 octobre 2026 en distanciel
- 5 et 6 novembre 2026 à Joigny